

**GUIDE DE LECTURE**  
**VAP-VAE BEES1**  
**ACTIVITES EQUESTRES**

## CONSIGNES DE LECTURE

Ce tableau comporte de gauche à droite 4 colonnes:

- Colonne activités:** il s'agit des activités professionnelles de référence que l'animateur concerné réalise, et pour lesquelles il développe des compétences certifiées par la réussite à l'épreuve concernée. Pour la clarté de l'élaboration, les activités s'énoncent à l'aide d'un verbe d'action et de compléments.  
Exemple : « initier au trampoline tous publics ».
- Colonne tâches:** les tâches sont des sous- éléments concrets de l'activité professionnelle.  
Exemple: Pour l'activité « initier au trampoline tous publics », une des tâches : « s'informer sur les publics et leurs caractéristiques ».
- Colonne compétences:** les compétences citées ici sont celles qui sont actées par l'épreuve concernée.  
En conséquence, la validation de l'épreuve implique que le candidat doit être capable de les réaliser de manière permanente au niveau décrit.
- Colonne observations / commentaires:** elle indique pour mémoire des références pouvant être utiles au jury ou des précisions quant aux compétences attendues du professionnel.

## EPREUVES THEORIQUES

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR LES EPREUVES	COMMENTAIRES/ OBSERVATIONS
GERER L'ETAT DES INSTALLATIONS, AINSI QUE LEURS FONCTIONNALITES.	Assurer la qualité des aires de travail des équidés.  Entretien du matériel et des installations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier l'état des installations.</li> <li>- Faire respecter les règles de salubrité, d'hygiène et de sécurité.</li> <li>- Appliquer les règles de salubrité, d'hygiène et de sécurité.</li> <li>- Garantir la propreté de l'établissement, en adoptant une conduite susceptible de prévenir les risques.</li> <li>- Mettre en oeuvre la réglementation de l'activité équestre française et son organisation.</li> </ul>	
GERER LES SOINS DES EQUIDES.	Veiller au bon état de la cavalerie.  Veiller à la qualité de la nourriture et de l'abreuvement.  Effectuer les traitements antiparasitaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir de manière préventive en observant le comportement physique et mental des équidés et en agissant sur les causes et de manière curative en mettant en oeuvre les procédures sanitaires et prophylaxiques et/ou thérapeutiques adaptées.</li> <li>- Contrôler le pansage, les soins courants, les pieds et la ferrure.</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôler l'approvisionnement et le renouvellement des produits pharmaceutiques.</li><li>- Tenir à jour les carnets de santé.</li><li>- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.</li><li>- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité</li><li>- Organiser la sortie quotidienne des équidés.</li></ul>	
--	--	---	--

## EPREUVES PEDAGOGIQUES

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR LES EPREUVES	COMMENTAIRES/ OBSERVATIONS
<p>ENSEIGNER LES BASES FONDAMENTALES DES PRATIQUES EQUESTRES.</p> <p>( pleine nature, cheval, poney, sport, loisir, éducation et insertion) auprès des différents publics : loisir, jeune, scolaire, et sportif.</p>	<p>Conduire les activités de découverte et d'initiation.</p> <p>Evaluer des objectifs de travail adaptés au niveau des pratiquants en prenant en compte les moyens disponibles (équidés, matériel, infrastructure).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en oeuvre une démarche pédagogique : choix de la méthode, suivi et cohérence du choix effectué.</li> <li>- Fixer des objectifs de travail adaptés au niveau des pratiquants en prenant en compte les moyens disponibles (équidés, matériel, infrastructure).</li> <li>- Faire progresser, de manière individualisée, chaque pratiquant dans le but de le rendre plus autonome, confiant et responsable dans l'utilisation de l'équidé.</li> </ul>	
	<p>Proposer des activités d'animation destinées aux différents publics : loisir, jeune, scolaire, et sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en oeuvre la pratique pédagogique : prise en compte de l'espace, du temps, des spécificités du public, application des règles de sécurité, respect des chevaux, animation générale</li> <li>- Intégrer dans les séances l'aménagement du milieu, la dimension ludique des apprentissages, la pédagogie différenciée, l'auto évaluation.</li> <li>- Elaborer des supports d'information et de communication pour promouvoir les animations</li> </ul>	

	<p>Prévoir les moyens humains et matériel indispensables à la réussite de ses actions.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mobiliser les ressources humaines nécessaires aux activités d'animation en coordonnant une équipe, en déléguant des tâches et des fonctions et en assurant le contrôle de l'ensemble des opérations</li><li>- Déterminer les coûts à mettre en œuvre pour effectuer les animations</li><li>- Prévoir les moyens matériels nécessaires au fonctionnement des animations</li></ul>	
--	--	--	--

## EPREUVES TECHNIQUES

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR LES EPREUVES	COMMENTAIRES/ OBSERVATIONS
<p><b>VALORISER LES EQUIDES :</b></p> <p>Assurer le débouillage et le dressage de l'équidé d'école</p> <p>Contrôler le débouillage et le dressage de l'équidé d'école</p> <p>Evaluer le dressage du cheval à travers la compétition ou démonstration</p>	<p>Définir un programme de travail individualisé et adapter sa démarche en fonction des résultats obtenus.</p> <p>Dresser l'équidé d'école en utilisant les techniques du travail en liberté, à pied ou monté</p> <p>Rééduquer l'équidé d'école en utilisant les techniques du travail en liberté, à pied ou monté.</p> <p>Présenter un équidé en compétition</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre l'équidé utile au service pour lequel il est destiné</li> <li>- Présenter un équidé dressé</li> <li>- Apprécier l'utilisation d'un équidé dressé</li> <li>- Elaborer un jugement sur la performance réalisée</li> <li>- Argumenter son jugement à partir de ses connaissances et de sa pratique professionnelle</li> </ul>	<p><i>Le diplôme du BEES 1° peut valider surtout la compétence à présenter un cheval en compétition</i></p>

## *Annexe 1 :*

**Selon l'arrêté du 06 février 1987 modifié par l'arrêté du 08 janvier 1999, L'accès à la formation nécessite la possession de prérequis :**

**Attestation de formation aux premiers secours ;**

**Attestation de réussite à l'examen fédéral du galop 7 de cavalier (ou équivalent)**

**Ainsi que :**

- soit l'un des diplômes suivants : brevet d'aptitude professionnelle aux fonctions d'assistants animateur technicien de la jeunesse et des sports, support technique équitation sur poney ou randonnée équestre ou brevet d'animateur poney ou brevet d'accompagnateur de tourisme équestre ou titre reconnu équivalent par le ministre chargé des sports dans les mêmes formes que la définition du niveau de pratique équestre ;**
- soit l'attestation de validation de stage de pré qualification organisé selon les modalités définies à l'article 4 de l'arrêté cité.**

## **Epreuve de l'examen optionnel**

Les compétences épreuves de l'examen optionnel mettent en œuvre les mêmes compétences métier que les compétences épreuves de l'examen général. Les compétences exigées dans l'option du BEES 1° sont celle d'un spécialiste de l'option choisie.

Selon l'arrêté du 06 février 1987 modifié par l'arrêté du 08 janvier 1999, L'inscription à l'examen optionnel est soumis à des conditions préalables.

*Annexe 2 :*

<b>Epreuve de l'examen final</b>	<b>Compétences validées par chaque épreuve</b>
Epreuves techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- 3 épreuves pratiques (école des aides, saut d'obstacles, parcours d'extérieur)</li><li>- 3 épreuves orales (entretien avec le jury à l'issue des épreuves pratiques)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présenter un équidé dressé</li><li>- Utiliser un équidé dressé</li><li>- Porter un jugement sur la performance effectuée</li><li>- Argumenter par des connaissances professionnelles</li></ul>
Epreuves pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 épreuve pratique</li>          <li>- 1 épreuve orale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtriser la démarche pédagogique : choix d'une méthode, suivi et cohérence du choix effectué</li><li>- Maîtriser la pratique pédagogique : prise en compte de l'espace, du temps, des élèves, application des règles de sécurité, respect des chevaux, animation générale.</li><li>- Rappeler les connaissances générales de la pédagogie et de ses applications</li></ul>
Epreuves théoriques : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 épreuve écrite</li>          <li>- 1 épreuve orale et pratique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rappeler les connaissances du cheval, de la sécurité, et de l'équitation de basse école</li><li>- Pratiquer les soins aux chevaux</li><li>- Mettre en œuvre la sécurité.</li><li>- Expliciter la réglementation de l'activité équestre française et son organisation.</li></ul>
Epreuves facultatives : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 épreuve orale de langue vivante étrangère</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtriser un vocabulaire usuel basique dans le domaine de l'équitation</li></ul>

Epreuve de l'examen optionnel <sup>1</sup>	Compétences validées par chaque épreuve
Epreuves techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 épreuve pratique</li> <li>- 1 épreuve orale (entretien avec le jury à l'issue de l'épreuve pratique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter un équidé dressé</li> <li>- Utiliser un équidé dressé</li> <li>- Porter un jugement sur la performance effectuée</li> <li>- Argumenter par des connaissances professionnelles</li> </ul>
Epreuves pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 épreuve pratique</li> <li>- 1 épreuve orale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser la préparation d'un couple ou d'une équipe en fonction d'un objectif d'entraînement sportif</li> <li>- Mettre en oeuvre une démarche pédagogique : choix d'une méthode, suivi et cohérence du choix effectué</li> <li>- Maîtriser la pratique pédagogique : prise en compte de l'espace, du temps, des élèves, application des règles de sécurité, respect des chevaux, animation générale.</li> <li>- Rappeler les connaissances générales de la pédagogie et de ses applications</li> </ul>
Epreuves théoriques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 épreuve écrite</li> <li>- 1 épreuve orale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappeler les connaissances dans le domaine de l'option</li> <li>- Réaliser une prestation dans le domaine relatif à l'option.</li> <li>- Rappeler la réglementation de l'option et de son organisation.</li> </ul>

<sup>1</sup> Pour s'inscrire aux épreuves de l'examen optionnel, les candidats doivent avoir rempli les conditions citées par l'arrêté du 6 février 1987 modifié.

**Annexe 3 :**

**Grille de Classification des Emplois et des Qualifications – Fonctions de Base (Tableau 1)**

Fonctions Emplois	ENTRETIEN et MAINTENANCE SOINS et VALORISATION des EQUIDES	ACCUEIL	ANIMATION	GESTION	ENSEIGNEMENT
<b>ENSEIGNANT/ ANIMATEUR</b>	Assure et contrôle le débouillage selon un planning et des objectifs de travail. Assure et évalue le travail des équidés d'école. Se préoccupe du devenir des équidés avant leur "fin de carrière". Assure la propreté de l'établissement.	Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène. Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations. Sa mission est de fidéliser et de développer la clientèle. Porte une attention particulière à l'accompagnement des enfants au sein de l'établissement. Assure la qualité de l'accueil et de l'information.	Est responsable de l'organisation, de l'animation et des conditions de sa réalisation. Evalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et de fréquentation et fait des propositions.	Gère : le suivi du personnel de catégorie 1. la clientèle (organisation et répartition selon âge, niveau, motivation, disponibilité, objectifs...) les équidés (travail, repos, soins,...). l'encaissement et la saisie des informations. Participe à l'achat des équidés.	Enseigne les bases des pratiques équestres. Conduit, d'une manière générale, les activités de découverte et d'initiation garantissant la sécurité des usagers. Analyse et évalue sa démarche pédagogique dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

**Grilles de Classification des Emplois et des Qualifications – Fonctions Supplémentaires (Tableau 2)**

Fonctions Emplois	TUTORAT	SPECIALISATION	FORMATION	CONCEPTION INNOVATION
<b>ENSEIGNANT /ANIMATEUR</b>	Participe aux évaluations formatives et aux bilans pédagogiques. Ecoute et s'adapte à des publics variés pour établir une relation pédagogique constructive.	- dans la formation de niveau V, - dans la pédagogie appliquée aux enfants, - dans le travail à pied, - dans le tourisme équestre, - dans l'exploitation d'équidés en compétition.	Participe à l'évaluation des acquis et des potentiels du personnel de catégorie 1. Peut animer des réunions d'information. Participe à la formation du personnel de catégorie 1.	Crée et expérimente des produits ludiques, Met en place des activités promotionnelles, Met au point une méthode d'évaluation